

|                     |  |      |
|---------------------|--|------|
| 59524<br>Code INSEE | MAIRIE SAINGHIN EN WEPPE<br>BUDGET COMMUNAL M14. | 2022 |
|---------------------|--|------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de membres exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  |               |
|--|---------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>  |               |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)  | 161 082,88    |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 90 306,43     |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 251 389,31    |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>  |               |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | 1 533 419,41  |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -1 181 328,88 |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>  | 0.00          |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>   | 251 389,31    |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 250 000,00    |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>  | 1 389,31      |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>   |               |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le 12 avril 2023  
Sainghin-en-Weppes

